

LES INFOS DE MONSIEUR DÉCHETS !

#3 - Octobre 2023

- LES BIODÉCHETS DANS LES POUBELLES C'EST FINI !
- QUE JETONS NOUS DANS LES POUBELLES ?
- COÛTS ET RECYCLAGE EN UNE IMAGE !
- FORMATION COMPOSTAGE GRATUITE
- LES LIVRES CONSEILLÉS
- MENSUALISEZ VOTRE REDEVANCE

**En 2024,
RECYCLONS nos
restes alimentaires !**



En CÉVENNES D'ARDÈCHE

04 75 89 80 80 - www.pays-beaumedrobie.com

BEAUMONT - CHANDOLAS - DOMPNAC - FAUGÈRES - JOYEUSE - LABLACHÈRE - LABOULE - LOUBARESSÉ - PAYZAC - PLANZOLLES
RIBES - ROCLES - ROSIÈRES - SABLIERES - ST ANDRÉ LACHAMP - ST GENEST DE BEAUZON - ST MÉLANY - VALGORGE - VERNON

L'ÉDITO

Pour l'année 2022, la quantité d'ordures ménagères collectées sur le territoire Beaume Drobie a baissé.

Malgré ce résultat encourageant nous constatons que le tri des déchets n'est pas satisfaisant.

Une analyse du contenu de nos camions de collecte réalisée par le SICTOBA en 2023 nous a permis de constater que nous retrouvons dans les poubelles d'ordures ménagères :

- 37 % de biodéchets qui pourraient être compostés,
 - 28 % de déchets recyclables comme les plastiques, d'emballages cartons et papiers, d'emballages métalliques qui devraient être déposés dans les poubelles jaunes, dont 4% de verre,
 - 4 % de déchets qui devrait être déposés en déchetterie.
- C'est plus de 70 % de déchets qui ne devraient pas se retrouver dans les poubelles vertes d'ordures ménagères.

Ces défauts de tri ont un coût très élevé pour le traitement et la collecte des déchets mais également un impact important sur l'environnement. Concernant le coût, l'exemple des biodéchets est révélateur. 840 tonnes de biodéchets sont collectés en Beaume Drobie, ils coûtent en collecte et traitement 250 000€. Alors que les bio-

déchets compostés coutent 0 € et le compost permet d'enrichir la terre.

Le tri et le recyclage des déchets est également un des leviers de protection de l'environnement. Ils aident à la fois à limiter le réchauffement climatique en limitant les gaz à effet de serre générés par l'enfouissement et l'incinération et ils limitent les pollutions liés à l'enfouissement.

A partir du 1er Janvier 2024, le dépôt des biodéchets dans la poubelle des ordures ménagères est interdit par la loi. Ces déchets devront être compostés ou donnés aux poules. Vous pouvez acheter un composteur individuel au SICTOBA ou utiliser les composteurs collectifs mis à disposition dans les communes.

Au-delà du tri et du recyclage, de très nombreux déchets peuvent être évités ou réemployés, le meilleur déchet reste toujours celui que nous ne produisons pas.

Je vous remercie par avance pour vos efforts de tri.

Philippe GONTIER | Vice-Président en charge des déchets ménagers et de la transition écologique



VOUS ÊTES-VOUS DÉCLARÉ À LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (REOM) ?

Chaque année, des dizaines de contribuables particuliers et professionnels l'oublie et pourtant, en Pays Beaume-Drobie, **c'est obligatoire de vous déclarer à la REOM !** Des formulaires sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie pour vous permettre de déclarer votre foyer. Les formulaires «en ligne» sont également disponibles.

Vous êtes facturés en fonction du nombre de personnes dans le foyer, il est donc indispensable de déclarer chaque départ, arrivée ou changement de situation auprès du service Déchets ménagers, sous peine d'amende et de poursuite !
Pensez-y avant qu'il ne soit trop tard !
www.pays-beaumedrobie.com
> « Développement durable »
> « Déchets ménagers »
> « Formulaire de déclaration »



INFORMATIONS

Où se trouve les conteneurs dans ma commune ?

Bacs d'ordures ménagères, bacs de tri, bornes à verre, bacs bleus pour les cartons bruns, plutôt que de les chercher, nous vous invitons à trouver les emplacements des conteneurs directement sur notre site internet à www.pays-beaumedrobie.com onglet développement durable > déchets ménagers > tri et conteneurs

Des badges d'accès pour les professionnels en déchetterie ?

Le SICTOBA, Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures de la Basse Ardèche, met en place un contrôle d'accès sur ses sites. Pour continuer à bénéficier de ce service, particuliers et professionnels doivent s'inscrire sur sictoba.fr afin d'obtenir un QR Code à présenter à chaque passage. Informations et renseignements auprès du SICTOBA : 04 75 39 06 99 ou accueil@sictoba.fr



FORMATION COMPOSTAGE Venez apprendre à composter !

A partir du mercredi 10 janvier 2024 à 14h des formations compostage seront organisées GRATUITEMENT au local technique de la communauté de communes. **Ensuite ces formations auront lieu chaque deuxième mercredi du mois à 14h toute l'année !**

Pensez à vous inscrire par téléphone ou sur notre site internet via le formulaire car les places sont limitées !

Pour vous inscrire : 04 75 89 80 80 puis tapez 1 ou par mail à environnement@pays-beaumedrobie.com



DOSSIER

2024 : Fini la nourriture dans les poubelles d'ordures ménagères !

En 2024, **fini les restes d'assiettes** et les aliments non consommés qui terminent à la poubelle verte (ordures ménagères) ! Il sera temps de se mettre sérieusement à revoir notre façon de consommer et de jeter.

En effet, la loi sur le « gaspillage alimentaire » (loi AGECE) va radicalement bouleverser nos habitudes dans les prochains mois. Déjà active pour les professionnels qui ont dorénavant l'obligation de trier les restes alimentaires pour les composter, cette obligation arrive pour les particuliers dès le 1er janvier prochain.

Côté producteur, on sait désormais que 1/3 de la nourriture produite entre « le champ et l'assiette » finit à la poubelle, et qu'une fois dans notre frigo plus de 37% de cette nourriture est jetée par les habitants, parfois même sans être débarrassée (environ 1/3). Force est de constater qu'en terme d'écologie il y a des efforts à fournir. D'autant plus que ces restes alimentaires dans les poubelles coûtent chers, puisqu'on estime à 250 000 euros minimum chaque année le coût de leur présence dans nos poubelles Beaume Drobienne !

De l'achat à la consommation, la loi nous invite à nous interroger sur notre mode de surconsommation, nos habitudes, et sur le coût financier et environnemental de nos gestes.

Qu'il soit acheté ou fabriqué « maison », le composteur est un outil indispensable pour composter les restes alimentaires et éviter de les jeter à la poubelle.

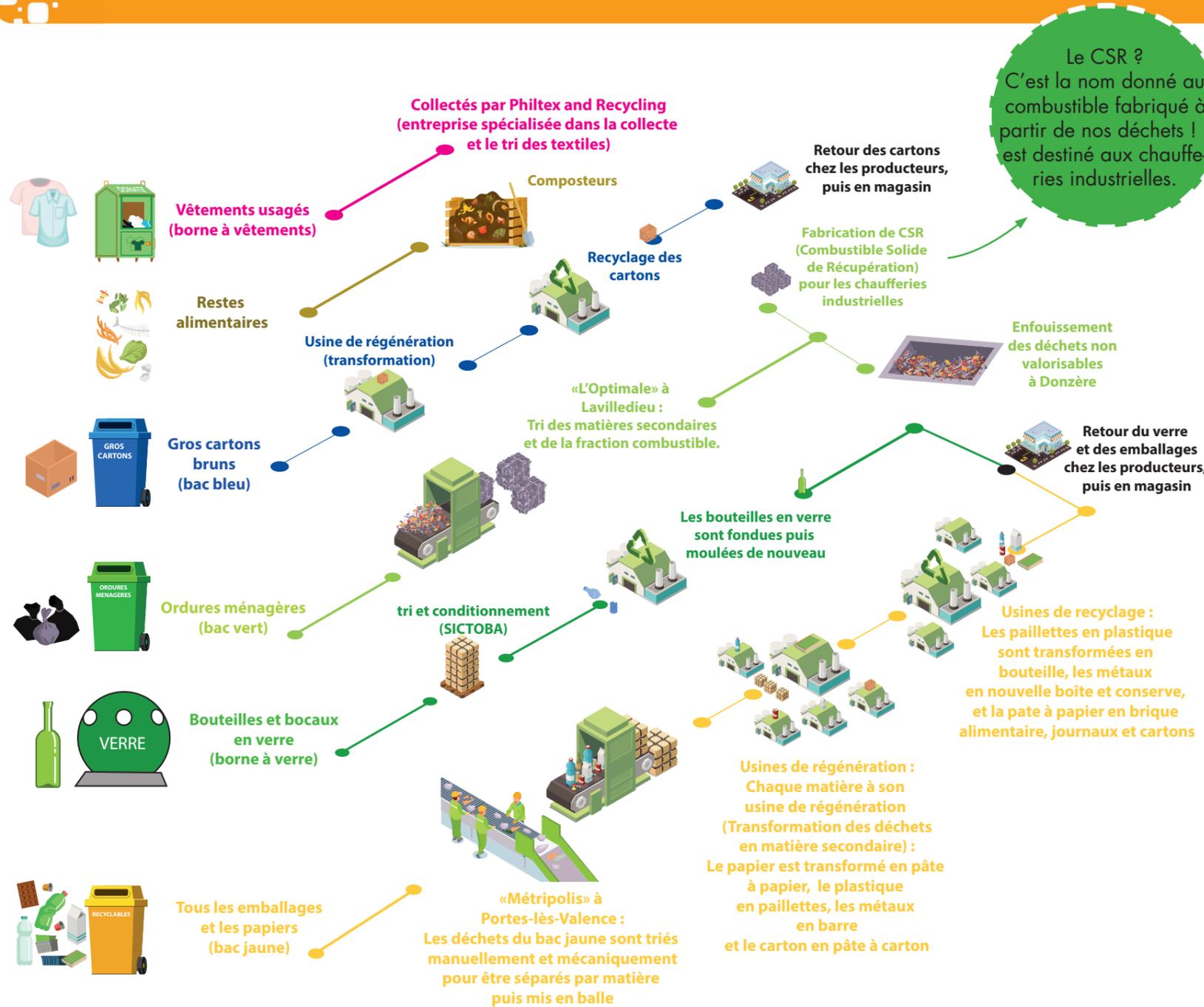
Des composteurs de quartier sont en cours de déploiement dans les communes afin de permettre à chacun de recycler les bio déchets et de créer son propre compost, gratuitement.

Pour connaître leur emplacement, rendez-vous sur notre site internet > développement durable > déchets ménagers > composteurs

Si vous avez un jardin, et que vous souhaitez acquérir un composteur, le SICTOBA propose des composteurs de 400 litres avec bio seau à 30 euros TTC. Pour en obtenir un ? Il suffit de les contacter au 04 75 39 06 99. Le SICTOBA déploie également des composteurs de quartier. Contactez votre mairie pour en installer un.



QUE DEVIENNENT NOS DECHETS



LA GESTION DES DECHETS EN BEAUME DROBIE

ENVIRON 2800 TONNES

DE DÉCHETS SONT COLLECTÉES
CHACQUE ANNÉE PAR LE SERVICE
DE COLLECTE DU PAYS BEAUME DROBIE

- BACS VERTS
- BACS JAUNES
- BACS BLEUS



1600 POUBELLES
COLLECTÉES
CHACQUE SEMAINE



148 EUROS HT
COUT PAR HABITANT
MOYENNE BEAUME DROBIE

MOYENNE NATIONALE
151,89

COMPOSITION D'UNE POUBELLE
D'ORDURES MÉNAGÈRES EN %
(MOYENNE DES 2 CAMPAGNES : HIVER 2022 ET ÉTÉ 2023)



- 24,6 % LES DÉCHETS RECYCLABLES
- 1 % AUTRES (MÉDICAMENTS, PILES, TEXTILES, DMS...)
- 37,6 % RESTES ALIMENTAIRES DONT 1/3 NON CONSOMMÉS
- 4,2 % VERRE
- 25,3 % LES ORDURES MÉNAGÈRES

(+ 3% DE TEXTILE ET + 4,2% DE DÉCHETS DE CHANTIER)



LES CHIFFRES DE CE DOCUMENT NE PRENNENT PAS EN COMPTE LES DÉPÔTS SAUVAGES, LES PETITES POUBELLES DE VILLE ET LES APPORTS EN DÉCHETTERIE

450 TONNES
DE DÉCHETS
RECYCLÉS
EN 2022
GRÂCE
À VOUS !



582 KG
PAR AN ET
PERSONNE

C'EST LA QUANTITÉ DE
DÉCHETS PRODUITS

24,6% LA
PROPORTION DE
NOURRITURE QUI
COMPOSENT NOS
POUBELLES EN 2023

DONT 1/3
EMBALLÉES OU
NON CONSOMMÉES

LES REFUS DE TRI OU «ERREUR DE TRI» DANS LES BACS JAUNES REPRÉSENTENT ENVIRON 21% DES TONNAGES COLLECTÉS. CES «ERREURS DE TRI» COUTENT 185 EUROS HT LA TONNE (AU LIEU DE 16 EUROS HT LA TONNE).

En quels objets nos déchets sont-ils recyclés ?

<p>Bouteille en plastique</p> <p>recyclée en...</p>	<p>+ Vêtements + Arrosoirs, + Mousse synthétique comme rembourrage dans les sièges de voiture ou les vêtements</p>	<p>Acier, alu</p> <p>recyclé en...</p>	<p>+ Moteur de voitures + Pièces du TGV + Vélo + Outils</p>
<p>Papier et carton</p> <p>recyclé en...</p>	<p>+ Boîte d'oeufs + Essuie tout</p>	<p>Vêtements</p> <p>recyclés en...</p>	<p>En bon états ils sont revendus en friperie. Usés, troués, ils sont utilisés pour fabriquer des isolants pour le secteur du bâtiment.</p>

<p>1 TONNE D'ORDURES MÉNAGÈRES = 185 EUROS HT*</p>	<p>1 TONNE DE DECHETS RECYCLABLES = 16 EUROS HT*</p>	<p>1 TONNE DE DECHETS MAL TRIÉ = 274 EUROS HT*</p>	<p>1 TONNE DE DECHETS COMPOSTÉS = 0 EUROS HT*</p>
--	--	--	---

*Coûts de traitement des déchets 2023 (hors coûts de collecte)

CULTURE GENERALE

Les livres de chevet de monsieur Déchets



Ce que nous jetons et comment l'éviter / Rose Hall

Résumé : Un livre à rabats pour prendre soin de l'environnement en réduisant ses déchets. Chaque page présente les gestes à adopter au quotidien et des initiatives écologiques pour consommer moins.



Où vont les déchets de ma poubelle ? / Anne-Sophie Baumann

Résumé : Un documentaire qui explique où vont les ordures jetées à la poubelle, comment les trier, ce qu'elles deviennent ou de quelles manières elles peuvent être recyclées.



Famille zéro déchet : le guide / Jérémie Pichon

Résumé : Le Zéro Déchet, l'essayer c'est l'adopter ! Réduire ses déchets pour la planète, pour sa santé, pour le porte-monnaie, c'est le moment ! Mais comment s'y prendre ? Ce guide pratique, vous mènera au but en vous épargnant bien des pièges !



La méthode VRAC, vite réagissons pour l'avenir climatique / Justine et Romain

Résumé : Êtes-vous prêts à modifier en profondeur vos habitudes pour limiter votre impact sur notre chère planète Terre ? A préserver votre santé tout comme celle de votre portefeuille ? Alors, embarquez dès maintenant dans l'aventure en relevant les 50 défis ludiques de la Méthode VRAC !

2 médiathèques et 11 bibliothèques à disposition !

La communauté de communes du Pays Beaume Drobie bénéficie d'un réseau de 13 médiathèques et bibliothèques sur le territoire qui vous permettent d'emprunter plus de 60 000 ouvrages disponibles. Pour les mordus de lecture, nous vous proposerons chaque année, quelques ouvrages en lien avec les déchets et l'environnement. La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et nous vous invitons à nous rendre visite pour découvrir toutes nos thématiques disponibles. Pour plus d'informations rendez-vous en bibliothèque ou sur <https://bibliotheques.pays-beaumedrobie.com/>



RECETTE

Ne jetez plus vos épluchures de légumes, faites des chips !

Ingrédients : Pelures de légumes, bio de préférence : Carottes, pommes de terre, betterave, navet, topinambour...

- 1 - Lavez les épluchures et déposez les sur une plaque de cuisson chemisée d'un papier sulfurisé.
- 2 - Badigeonnez-les d'huile d'olive et assaisonnez-les avec du sel et du poivre
- 3 - Enfourez 15 minutes dans un four préchauffé à 220° C en surveillant bien la cuisson.

Bon appétit !



ANALYSE D'UNE POUBELLE

Que jetons-nous dans les ordures ménagères ?

Un tri des poubelles vertes a été réalisé par le SICTOBA afin de vérifier ce qu'elles contiennent. Aussi, après le passage des rippeurs (ou éboueurs), un échantillon d'une centaine de kilo est prélevé dans le camion de collecte afin d'être trié. Ainsi, grâce à cette opération, nous arrivons à connaître précisément ce que nous jetons encore à la poubelle.

Les chiffres indiqués ci-dessous sont issus des 4 campagnes de tri des ordures ménagères réalisés en décembre 2022 et août 2023 par le SICTOBA.

Aujourd'hui, la poubelle d'un habitant se compose de plus d'un tiers de restes alimentaires (37,6% dont 1 tiers de ces aliments ne sont même pas débarrassés!), 24,6% de déchets recyclables (journaux, boîte de conserve, canette en aluminium ou encore emballages en plastique), 4,2% de bouteilles en verre, 3% de textile, 4% de déchets qui devraient être déposés en déchetterie. Autrement dit, dans nos poubelles vertes, près de 71% de déchets pourraient être recyclés (ou valorisés). Aujourd'hui, à cause du manque de tri, il est difficile de maîtriser le budget et limiter l'augmentation de la redevance des ordures ménagères.



POSEZ VOS QUESTIONS A MONSIEUR DECHETS !

Une question ? Un doute ? C'est simple ! Monsieur Déchets est là pour vous répondre : environnement@pays-beaumedrobie.com

QUESTION D'UN HABITANT DE LA COMMUNE DE PAYZAC

« J'ai reçu ma facture pour les déchets en juillet dernier, pourquoi le prix est-il si élevé ? »

D'après les moyennes nationales étudiées par l'ADEME, le pays Beaume Drobie a un coût moyen par habitant de 148 euros alors que la moyenne nationale est 151,89 euros. Même si c'est moins cher que dans la plupart des communes de France, le coût des déchets ne cessent d'augmenter pour deux raisons : La première c'est le tri. Plus on trie moins cela coûte cher car la poubelle de tri coûte 16 euros la tonne (recettes déduites) alors que les ordures ménagères coûtent 185 euros la tonne HT ! La deuxième raison est le coût de la Taxe sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette taxe est passée de 25 euros à 65 euros la tonne enfouie. Aussi, plus on trie, moins on enfouie de déchets et plus la facture est maîtrisée ! Au tri citoyen !



MENSUALISEZ LA REDEVANCE DECHETS

Plus besoin d'y penser, mieux gérer son budget

Depuis le 1er janvier 2023, il est désormais possible d'étaler le paiement de la redevance des déchets sur 10 mois ! Plus besoin d'y penser, des mensualités échelonnées de février à novembre (pas de prélèvement en janvier ni en décembre), une manière simple et rapide pour maîtriser son budget toute l'année.

Pour vous faire mensualiser c'est simple : remplissez le formulaire au dos de cet article, joignez un RIB, signez le document et retournez le avant le 10 janvier 2024.

Plus d'information au 04 75 89 80 80

ou sur internet : www.pays-beaumedrobie.com > déchets ménagers > formulaire de mensualisation



MENSUALISEZ LE PAIEMENT DE LA REDEVANCE DES DECHETS EN 2024 ET MAITRISEZ VOTRE BUDGET !

(formulaire ci-dessous à retourner avant le 15 décembre 2023)

MANDAT PRELEVEMENT SEPA	2024
Référence unique du mandat :	

Type de contrat : Prélèvement mensuel

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA FR88ZZ857361 N° EMETTEUR : 941 133
--

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom : Cdc Pays Beaume Drobie
Adresse : 134 montée de la Chastelanne CS 90030
Code postal : 07260
Ville : Joyeuse
Pays : France

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif <input checked="" type="checkbox"/>

Signé à :	Signature :	<input type="text"/>
Le (JJ/MM/AAAA) :		

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :
Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie. En cas de réclamation sur un prélèvement, je peux en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque et je dépose réclamation directement auprès de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner avant le 15 décembre 2023 pour être mensualisé à compter du 10 février 2024.
Les prélèvements seront effectués de février à novembre (hors janvier et décembre), le 10 de chaque mois. Consultez notre site internet pour plus de renseignements.

**COMPLETEZ, JOIGNEZ UN RIB ET RETOURNEZ À : Communauté de Communes du Pays
Beaume Drobie 134 montée de la Chastelanne CS90030 - 07260 JOYEUSE**



@PaysBeaumeDrobie



<https://www.pays-beaumedrobie.com/>